

**Vous êtes photographe, écrivain, illustrateur de livres, réalisateur, scénariste, auteur-compositeur, auteur multimédia, traducteur, comédien, intermittent du spectacle...: un régime spécifique fiscal et social s'applique à vous !**

Parce que chez FIBA, nous avons un **pôle d'expertise spécialisé pour l'ensemble des professionnels affiliés au régime des artistes**, nous vous apportons un accompagnement spécifique qui prend en compte les particularités de votre métier, de vos contraintes et souvent de votre mode de vie atypique.

Vos particularités juridiques, fiscales et sociales : franchise de TVA ou application du taux réduit sur les prestations culturelles, exonération totale ou partielle de certaines taxes et contributions fiscales, adhésion à la Maison des Artistes et à l'AGESSA, statut d'intermittent ou de freelance...

## Un suivi de gestion vous permettant d'anticiper vos variations d'activité

Souvent, les métiers artistiques s'articulent autour de projets pouvant s'étaler sur les périodes soit très courtes, soit très longues, et les entrées de trésorerie peuvent présenter des configurations parfois très chaotiques. Pour mener votre activité sereinement, vous avez besoin d'anticiper vos rythmes d'intervention et vos mouvements de trésorerie. Les tableaux de bord habituellement proposés aux entreprises, calés sur l'année civile, n'ont pas vraiment de sens pour bon nombre d'artistes. C'est pourquoi nous avons développé une méthodologie d'analyse propre à votre métier permettant de vous structurer avec des outils de pilotage financier qui s'adaptent sur mesure à votre approche du métier.

## Le financement de vos projets

La culture et la création artistique bénéficient de dispositions spécifiques d'aides et de subventions publiques, de financement par le mécénat ou par la structuration d'associations pouvant recevoir des dons,... Du petit projet individuel au montage juridico-financier d'un spectacle itinérant, nos experts, organisés en un pôle spécialisé, vous assistent dans l'aboutissement de vos rêves.

## La protection de vos créations

Votre créativité est votre fonds de commerce, protégez-la ! Nos juristes vous guideront dans les processus de sécurisation de vos oeuvres et dans



l'évaluation financière de vos actifs immatériels.

D'un spectacle à l'autre, du tournage d'une scène de cinéma au fin fond du Cambodge à la couverture médiatique de la coupe du monde de football au Brésil, vous êtes constamment en déplacement. Au-delà de la diversité culturelle que vous cotoyez, chaque pays a sa propre législation, que vous devez maîtriser pour vous assurer que vous pourrez toujours exercer votre métier comme vous le faites en France.

**FIBA, membre de PrimeGlobal, vous accompagne grâce à son intégration dans l'une des principales associations comptables au monde. Où que vous soyez, nous restons à vos côtés.**